

s'aggrave de jour en jour. Je crois savoir qu'un de mes ancêtres a commis un péché.

M. SANDERSON: Non pas.

M. GARLAND (Bow River): J'en suis pour ainsi dire certain. Ce peut être un ancêtre de mon honorable ami. Son nom était, je crois, Adam. Il est vrai que l'honorable député peut descendre d'une autre souche, mais je ne le pensais pas, car je ne crois pas à la théorie de Darwin. Quoi qu'il en soit, je sais qu'Adam a péché et, pour sa punition, il a été condamné, ainsi que ses descendants, à gagner son pain à la sueur de son front. C'était là sa punition. Cependant nous avons aujourd'hui dans nos grandes villes, dans Ottawa même, des hommes et des femmes qui prient Dieu de pouvoir donner la sueur de leurs fronts afin d'être à même d'exister. Une telle chose semble incroyable dans ce que nous appelons un pays chrétien, mais nous sommes devenus si égoïstes dans ce siècle du commercialisme, au cours de cette âpre lutte entre des groupes de financiers, que nous avons pour ainsi dire perdu notre sens d'équité et de justice envers l'humanité.

Une des grandes causes du chômage général est la distribution défectueuse des produits du travail. Le capitalisme protégé reçoit beaucoup trop. Le propriétaire de la manufacture reçoit trop et celui qui fait le travail réel ne reçoit pas assez. S'il y avait moins d'oisiveté dans ce qu'on nomme la haute société, il y aurait moins de chômage dans les basses classes. Voilà un autre point que le comité pourrait étudier.

Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps. Tout ce que je demande aux députés, c'est d'étudier, d'une manière qui leur fera honneur plus tard, cette résolution très simple qui demande seulement une enquête. S'il fallait deux mois pour étudier la recommandation d'un salaire minimum présentée l'an dernier, et si, après deux mois d'enquête, le comité saisissait de la question une conférence interprovinciale, il n'y aurait pas de mal et on pourrait compter sur d'excellents résultats en soumettant la question à l'étude d'un autre comité qui la considérerait durant deux mois encore. On peut ajouter à la force de cette suggestion en disant que le comité des relations industrielles dont je fais partie n'a pas encore siégé une fois cette année et qu'il est actuellement inactif. Nous pourrions traiter de ces questions au cours de la matinée et cela aurait pour résultat d'empêcher nos honorables amis de la gauche de trop s'imprégner de l'esprit tory, fils de l'oisiveté.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Quelques mots seulement, monsieur l'Orateur, pour

appuyer de tout cœur ce projet de résolution. L'honorable député qui l'a présenté (M. Heaps) a fait une allusion en passant, pour ainsi dire, à la commission du tarif, et cela simplement pour élucider son argument, mais le résultat a été de modifier le ton du débat. Il n'existe aucun parallèle, aucune comparaison entre les deux.

Parlant de la résolution même, nous nous souvenons que, lorsque la loi des pensions de vieillesse a été soumise à l'étude de la Chambre, on s'est efforcé d'en étendre la portée, de la faire appliquer à des gens d'un certain âge qui sont estropiés et surtout à des aveugles, ainsi qu'à une certaine catégorie de soldats, mais on n'a pas cru bon de mêler trop de questions dans ce seul projet de loi. Nous avons à présent l'occasion de discuter ces questions séparément. Par le projet de résolution, on demande qu'un comité reçoive l'ordre d'étudier un système d'assurance contre le chômage, la maladie et les infirmités. Naturellement, cela comprendrait la cécité et les maladies chroniques. Les termes sont assez larges, à mon sens, pour embrasser les cas mentionnés par mon honorable collègue de Mosse Jaw (M. Ross) qui nous fait observer l'existence d'une certaine catégorie de soldats qui n'ont actuellement droit à aucune pension, mais que nous devons aider quand ils atteindront un certain âge. Je crois que la résolution embrasserait tous ces cas.

L'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh) a suggéré qu'on saisisse de cette question la commission interprovinciale qui doit siéger cet automne. Cela pourrait être une excellente chose, mais je ne crois pas qu'il serait mauvais de faire étudier cette question, tout d'abord, par un comité qui pourrait l'examiner brièvement, si l'on peut dire, et qui la soumettrait ensuite, en tout ou en partie, à la conférence interprovinciale, au cas qu'il ne pourrait l'étudier à fond.

Un autre député a laissé entendre que, puisque nous avons adopté la loi des pensions de vieillesse, nous pourrions, en adoptant cette résolution, donner à la Chambre haute l'impression que nous voulons grever le trésor d'obligations de cette nature. Il n'y a rien à craindre à ce sujet. D'abord, le projet de résolution ne demande aucune dépense d'argent. Il porte simplement que le comité soit chargé "de faire enquête et rapport sur l'établissement d'un système d'assurance contre le chômage", etc.; ce serait évidemment un système contributif, car le principe de l'assurance comporte une contribution partielle ou totale du bénéficiaire pour les avantages qu'il en reçoit. Le principal but de la présente résolution et de plusieurs autres de même nature pratique,